DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :	
Le Conseil Municipal :	53
En exercice :	53
Présents :	33

N°183

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 NOVEMBRE 2025

L'AN deux mille vingt-cinq, le 10 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 novembre 2025, s'est réuni Salle du Conseil municipal à 18H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

DESCAMPS Alain, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : AUGY Thierry, GRYNBERG DIAZ Sandrine, EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Ling LENZI	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Jérôme LEGENDRE	Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Sandrine DESIR	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Solène DA SILVA	Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Cédric SCHROEDER	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Franck LE ROY	Monsieur Robin CAMBIANICA
Monsieur Lewis CHARTIER	Madame Mizgin OZHAN
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Monsieur Damien BIDAL
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Sofienne KARROUMI

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

OBJET : Vœu du groupe ' Insoumis et citoyens ' OPH d'Aubervilliers : le cauchemar doit cesser !

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Fatima YAOU ,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 4 de l'article L.2121-29 ;

Considérant son contenu

Madame le Maire, chers collègues,

L'Office Public de l'Habitat d'Aubervilliers est un outil historique au service des Albertivillariens. Il a pour mission de proposer l'accès à un logement digne et abordable aux habitants de la ville, missions qui, dans le contexte de crise aiguë du logement que nous traversons, n'a jamais été aussi essentielle.
Pourtant, depuis votre prise de présidence à la tête de l'OPH, les conditions de logement des locataires se sont dégradées : elles ne sont plus ni abordables, ni dignes.
En augmentant les loyers de 3,5 % par an depuis trois ans, vous avez fait le choix de faire supporter aux locataires les difficultés financières de l'Office, au lieu de les en protéger. Après avoir ainsi frappé les locataires année après année, vous vous décidez soudain de geler les loyers… l'année des élections municipales. C'est se moquer des locataires !

En fragilisant les services de proximité au nom d'économies budgétaires, vous avez étalé votre mépris et considérablement dégradé les conditions de vie des locataires.

Dans un rapport adressé à l'ensemble des élus, les associations de locataires dénoncent la multitude de dysfonctionnements maltraitants dont vous portez la responsabilité :

- À la cité Jules-Vallès, les habitants ont été privés d'eau chaude pendant trois semaines en raison d'une contamination à la légionellose, et n'ont reçu qu'une indemnité dérisoire de 40 €.

- À la cité Gabriel-Péri, les travaux de réhabilitation sont mal gérés et chaotiques, plongeant les locataires dans le désarroi.

- Dans les cités Lénine, Vallès et Firmin-Gémier, les pannes d'ascenseur à répétition enferment les habitants chez eux ou les empêchent d'accéder à leur logement.

- Au Landy, les locataires subissent, chaque week-end, des coupures de chauffage et d'eau chaude.

- Alors que 9 demandes de logement social sur 10 dans la ville restent insatisfaites, vous vous apprêtez à accepter la destruction de près de 600 logements de notre parc social.

Cette liste, non exhaustive, permet de prendre l'ampleur de ce que vivent vos locataires.

Si les difficultés de l'Office ne datent pas de votre mandat, votre politique n'a fait que les aggraver — notamment par l'affaiblissement des services de proximité, la fermeture de loges de gardiens et le renouvellement à marche forcée du personnel. Aujourd'hui, près de 800 locataires menacent d'engager une grève collective des loyers : voilà où conduit la politique que vous menez.
Pour échapper à vos responsabilités devant cette assemblée, vous renvoyez systématiquement les débats concernant l'Office au conseil d'administration de l'OPH.
À travers ce vœu, nous réaffirmons la légitimité pleine et entière du conseil municipal à débattre de la gestion du premier bailleur de la ville, ainsi que notre détermination à ne pas vous abandonner l'Office.
Pour l'ensemble de ces raisons, nous proposons donc au conseil municipal :

- Premièrement, de demander au conseil d'administration de l'office de geler les loyers de l'OPH d'Aubervilliers pour les 5 prochaines années.
- Deuxièmement, de mettre en place un plan d'urgence pour mettre fin aux pannes d'ascenseur à répétition avant de travailler à la mise en place d'une régie publique permettant de ne plus laisser un seul locataire enfermé chez lui.
- Troisièmement, de multiplier par trois le nombre de gardiens au sein de l'office afin de se rapprocher de nos obligations légales, à savoir assurer la présence d'un gardien pour 100 habitants.
- Quatrièmement, de renforcer immédiatement la sécurité des locataires de la cité Gabriel Péri et réduire les nuisances liées aux travaux.
- Cinquièmement, d'accorder aux locataires de la cité Jules Valles une indemnité à la hauteur du préjudice subi et de rouvrir une négociation avec les syndicats de locataires autour d'un montant respectant leur dignité.
- Enfin, de répondre à l'ensemble des dysfonctionnements maltraitants énoncés dans le rapport remis par les associations de locataires.

Madame la Maire, vous ne pouvez plus ignorer la voix des locataires : il est temps de réparer tout ce que vous avez abîmé !

Rejeté par 14 pour, 25 contre (Karine FRANCLET, Ling LENZI, Michel HADJI-GAVRIL, Damien BIDAL, Samuel MARTIN, Zakia BOUZIDI, José LESERRE, Marie-Françoise MESSEZ, Dominique DANDRIEUX, Kourtoum SACKHO, Jérôme LEGENDRE, Sandrine DESIR, Philippe ALLAIN, Patricia LOE, Guillaume GODIN, Mizgin OZHAN, Solène DA SILVA , Alain DESCAMPS, Franck LE ROY, Lewis CHARTIER, Annie VACHER, Gilbert FAUCHEUX, Marie-Amélie ANQUETIL, Dominique HE, Robin CAMBIANICA) , 6 se sont abstenus(Pierre SACK, Yasmina BAZIZ, Miguel MONTEIRO, Marie-Pascale REMY, Margaux HOUIS, Yonel COHEN-HADRIA) , 1 ne prend pas part au vote (Jean-Paul GILLY)

DELIBERE :

DESAPPROUVE ce vœu.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (https://www.telerecours.fr/), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 14/11/25
Accusé en préfecture :
93-219300019-20251110-lmc142113-DE-1-1
Publiée le : 14/11/25
Certifiée exécutoire : 14/11/25

Le Maire,
Karine FRANCLET